



DÉCLARATION D'INDEMNITÉS

N° TVA LU MENJE : LU11392404

Règlement grand-ducal du 19 mai 2009

EXAMENS MENANT AU BREVET DE MAÎTRISE session

Métier:

théorie professionnelle

théorie générale

partie pratique

Il est dû au / à la soussigné(e)

profession:

fonctionnaire / employé(e) d'Etat fonctionnaire / employé(e) d'Etat en retraite tiers

demeurant à:

Matricule:

Code BIC: IBAN:

la somme de

Nombre de candidats:

RÉUNIONS			
Date de la réunion préliminaire:	Date de la réunion des résultats:	Proportion des présences x indemnité forfaitaire de base	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
présence à <input type="text"/> sur un total de <input type="text"/> réunion(s)		x	Total 1
PRÉPARATION DE QUESTIONNAIRES			
Epreuve	Nombre de projets	Type	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	A: épr. < 4 hrs 75,99 €
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	B: épr. de 4 à 10 hrs 114,01 €
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	C: épr > 10 hrs 151,97 €
			Total 2
TRADUCTION DE QUESTIONNAIRES			
Epreuve	Nombre de projets	Total des questionnaires x indemnité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
		x	Total 3
SURVEILLANCE			
Date	Nombre d'heures	Total heures x indemnité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
		x	Total 4

PRÉPARATION DE L'ATELIER (épreuve pratique)		
Epreuve	Nombre de candidats	Total des candidats x indemnité
		x
		Total 5
RÉALISATION DES PIÈCES D'UNE ÉPREUVE PRATIQUE		
Epreuve	Nombre de candidats	Total des candidats x indemnité
		x
		Total 6
PERTES DE SALAIRE OU DE REVENU (uniquement pour indépendants)		
Date	Nombre d'heures	Total heures x indemnité
		x
		Total 7
CORRECTION DES ÉPREUVES		
Epreuve	Tarif	Total des candidats x indemnité
		→
		→
		→
		→
		Total 8
Indemnités: 6,99 € par épreuve écrite 7,74 € par épreuve pratique ≤ 12 heures 8,22 € par épreuve pratique > 12 heures		
INDEMNITÉ PRÉSIDENT		
Indemnité forfaitaire: 142,93 €		Total 9

* RGD du 21 juin 2013 portant réduction des différents accessoires et indemnités versés dans le cadre du fonctionnement des commissions d'examen et d'autres commissions étatiques.	TOTAL GÉNÉRAL	
	TOTAL - 25%*	

La présente déclaration est certifiée sincère, véritable et non encore acquittée _____, le _____	le/la commissaire de l'équipe d'évaluation _____, le _____	<i>Réservé à l'administration</i>
		<small>Liquidé conformément à l'article 19 (2) de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat</small> Luxembourg, le _____
(signature du déclarant)	(signature du / de la commissaire)	(signature) L'ordonnateur